



Paris, le 21 octobre 2020

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'Etat chargée des personnes
handicapées
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Madame la Secrétaire d'Etat,

Nous revenons vers vous aujourd'hui concernant les grandes difficultés dans le secteur du handicap suite à la non prise en compte des professionnels de ce secteur dans la démarche de revalorisation salariale issue du Ségur de la santé.

Nous vous avons déjà saisie le 18 septembre à ce sujet.

En effet, nous vous rappelons qu'une part importante de nos établissements et services de santé, sociaux et médico-sociaux sont multi-activités. Dans ce contexte, le dialogue social au sein de ces structures devient ingérable. Les salaires des professionnels des établissements de santé et des EHPAD sont revalorisés, tandis que ceux de leurs collègues qui travaillent dans le champ du handicap ne le sont pas. Rappelons que dans certaines équipes ces personnes se côtoient au quotidien dans les mêmes locaux, leurs fonctions, missions, qualifications et diplômes sont comparables avec des publics accompagnés qui ne sont pas moins fragiles. Cette iniquité nous conduit aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme avec le constat déjà marqué de professionnels du secteur handicap partant exercer dans d'autres types de structures revalorisés par le Ségur de la santé.

Cette situation met en tension les organisations gestionnaires en opposant des professionnels qui partagent pourtant le même engagement et poursuivent le même objectif : accompagner les personnes fragiles.

Comme vous le savez, nos adhérents se sont fortement mobilisés pour la transformation de l'offre médico-sociale qui est une orientation forte du Gouvernement. Cette évolution doit être portée par les équipes professionnelles en co-construction avec les personnes qu'elles accompagnent, dans une pleine reconnaissance des savoirs expérientiels. Elle doit aussi être portée par les pouvoirs publics. Comment crédibiliser une démarche et maintenir un investissement des salariés de nos structures dans les évolutions des pratiques professionnelles, quand ces mêmes salariés,

très investis durant la crise sanitaire, constatent une inéquité de traitement qui ne peut se justifier ?

Cette situation se traduit par un nombre grandissant de départs de salariés au bénéfice de secteurs revalorisés et certains gestionnaires doivent recruter des professionnels non qualifiés faute de pourvoir des postes vacants. Ce phénomène auparavant marginal tend à se développer et génère de plus en plus d'inquiétudes en cette période de recrudescence du covid-19.

Nous vous savons consciente de cette situation. Il faut sans tarder trouver une solution. C'est urgent !

Nous vous remercions vivement par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, en insistant sur le fait que des annonces fortes sont attendues à l'occasion du prochain comité interministériel du handicap du 29 octobre prochain.

Nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Louis Garcia



Président de la Fédération APAJH

Alain Rochon



Président d'APF France handicap

Jean-Jacques Eledjam



Président de la Croix-Rouge Française

Marie-Sophie Desaulle



Présidente de la FEHAP

Luc Gateau



Président de l'UNAPEI

Alain Raoul



Président de Nexem

Thierry Beaudet



Président de la Mutualité Française